

AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

**Compte-rendu du Conseil d'Administration
du vendredi 11 mai 2012**

Objectif : préparation de la journée de la pêche du dimanche 24 juin 2012.

Huit des neuf membres du Conseil d'Administration étaient présents. Claude Desaunay était absent et Jean-Luc Bas avait répondu à notre invitation.

Ordre du jour :

- 1) Préparation de la journée de la pêche**
- 2) Autorisation de destruction de chèques proposée par le trésorier**
- 3) Questions diverses**

1) Préparation de la journée de la pêche

En se basant sur le modèle de courrier envoyé aux pêcheurs pour la journée de la pêche du 19 juin 2011 et après discussions, un nouveau projet de lettre est élaboré en commun. Ce courrier sera envoyé ou distribué début juin pour inviter les pêcheurs à venir participer à la journée de la pêche du dimanche 24 juin 2012 (ce courrier est joint à ce compte rendu).

2) Autorisation de destruction de chèques

Le Secrétaire a préparé en collaboration avec le Trésorier le document joint, distribué à chaque participant, récapitulant les carnets et les numéros de chèques proposés à la destruction. Le Trésorier peut ainsi les énumérer sous le contrôle de tous les présents. Michel Lapointe ayant l'accord unanime du Conseil d'Administration, les chèques en question sont brûlés, les talons étant seuls conservés.

3) Questions diverses

Le Trésorier propose que le repas soit offert aux bénévoles participant au bon déroulement de la journée du 24 juin (buvette, barbecue...). Après vote, la proposition est adoptée à la majorité.

Jean-Luc Bas ne pouvant physiquement participer aux travaux de nettoyage, nous confirme qu'il prend en charge les frais de tenue du site internet. Il signale que le site a en quelque sorte été piraté à cause d'un virus caché dans une pièce jointe et qu'il a dû le reformater. Le Conseil d'Administration le remercie pour son geste.

Michel Lapointe propose que la pêche soit réservée le lundi 25 juin uniquement aux bénévoles occupés le dimanche 24 juin et n'ayant pu de ce fait pêcher le dimanche. La possibilité de pêche serait limitée au parcours balisé avec un maximum de trois prises. La proposition est adoptée à l'unanimité et la décision sera inscrite sur le courrier envoyé aux pêcheurs.

Le Président est chargé de formuler la demande d'autorisation de buvette et s'occupe de la confection des cartes de prises (6 cases).

Pour nous faire de la publicité, Philippe Lemaire, Freddy Caqueret et Hugues Rollet demandent au Secrétaire d'effectuer et de leur confier quelques tirages supplémentaires pour les distribuer ou pour affichage.

Pour le bureau
Les secrétaires M. Leblond et H. Rollet